

## *Y a-t-il un type de garde plus favorable à l'adaptation des enfants et des adolescents?*

La connaissance un levier d'influence  
16ièmes journées annuelles de santé publique  
26 novembre 2012, Montréal

Conférencière **Francine Cyr, Ph.D.**  
Psychologue clinicienne et professeur-chercheur  
Département de psychologie  
Université de Montréal

## **Que vivent les enfants lorsque leurs parents se séparent ?**

- Les enfants dont les parents sont séparés auront une existence plus compliquée que ceux qui évoluent dans une famille intacte.
- Plusieurs seront confrontés à des situations de stress récurrents, dont une diminution des ressources financières, psychologiques et sociales. Ils pourront vivre des conflits d'allégeance, avoir à se soucier, à prendre soin d'un parent (parentification) et à le protéger
- Ils auront à faire le deuil de la famille d'avant, et pour plusieurs à faire face aux multiples transformations de la famille (ajout et perte de certains membres avec les recompositions et nouvelles ruptures)
- Le stress, les rapports tendus et les conflits d'allégeance sont des conditions aggravantes pour l'enfant de parents séparés et susceptibles de mener à des problèmes psychologiques graves et persistants.

## **Le divorce des parents n'engendre pas de psychopathologie sévère**

---

- ❑ 20 à 25 % des enfants de familles séparées vivent des difficultés d'adaptation comparativement à 10% des enfants de familles intactes
- ❑ Seulement un faible pourcentage de ces enfants présenteraient des troubles graves atteignant un seuil clinique
- ❑ La majorité des enfants de parents séparés ne se distinguent pas à long terme de ceux qui vivent dans une famille intacte

## **Facteurs qui prédisent le mieux l'adaptation des enfants à la séparation de leurs parents**

---

- ❑ Aucun facteur unique responsable des problèmes observés chez les enfants après séparation parentale. Modèle multifactoriel permet de mieux comprendre l'interaction des divers facteurs impliqués dans l'adaptation des enfants suite à la séparation parentale.
- ❑ Les conflits fréquents, sévères et non résolus entre les parents sont ce qu'il y a de plus dommageable pour les enfants, bien plus que le fait de la séparation comme telle

## **Ceux qui ne s'adaptent pas bien à la séparation de leurs parents**

---

- ❑ Pour certains, des difficultés d'adaptation persistent à l'âge adulte. Ces jeunes ont souvent grandi dans un climat de discorde et de désorganisation familiale grave
- ❑ Plusieurs ont évolué auprès d'adultes incapables de leur offrir un milieu de vie stable après leur séparation, incapables de mettre en place des pratiques parentales fermes et d'entretenir avec eux une relation chaleureuse et à l'écoute de leurs besoins développementaux.

## **Disputes autour de la garde de l'enfant**

---

- ❑ Batailles juridiques autour de la garde d'enfant quand les adultes n'arrivent pas à dépasser leurs conflits individuels et interpersonnels en lien avec la détresse conjugale, la séparation et le divorce et à faire le deuil de leur relation conjugale et les autres deuils sur un plan personnel, familial, relationnel et matériel.
- ❑ Les intervenants doivent respecter qu'il y a plusieurs façons de faire des deuils, à des rythmes différents, et en tenir compte dans la négociation des divers aspects psychologiques, légaux et sociaux du divorce

## **Facteurs de protection pouvant favoriser l'adaptation des enfants à la séparation des parents**

---

- 1) La compétence du parent qui a la garde principale de l'enfant (gardien) et ses pratiques parentales
- 2) La présence et l'implication de l'autre parent auprès de l'enfant
- 3) La diminution des conflits entre parents après le divorce
- 4) Une garde partagée qui s'exerce dans de bonnes conditions

## **Les recherches révèlent que...**

---

- ❑ Seulement 25 à 30 % des parents arrivent à entretenir une relation de collaboration parentale, caractérisée par une capacité de planifier conjointement, par de la flexibilité, une communication suffisante et une coordination des horaires et des activités.
- ❑ Plus de la moitié des parents s'engagent dans un exercice parallèle de leurs rôles parentaux où règne un faible niveau de conflit et de communication et un désengagement émotif.
- ❑ Une relation de co-parentalité exercée de façon parallèle par des parents offrant de bons soins et appliquant une discipline appropriée avec les enfants est associée à une bonne adaptation chez les enfants.

## **Y a-t-il un type de garde plus favorable à l'adaptation des enfants et des adolescents?**

---

- ❑ Les experts psychosociaux appelés à documenter les recommandations faites aux juges en matière de garde d'enfants sont eux-mêmes influencés par leurs propres valeurs et croyances sur la question de la garde d'enfant et font un usage souvent biaisé des données empiriques disponibles dans la littérature
- ❑ Dans cette tour de Babel peut-on dégager un savoir collectif général suffisamment cohésif et éclairant pouvant servir de base aux recommandations des experts ?

## **Que dit la recherche?**

---

- ❑ Les recherches cliniques et empiriques montrent que le patron traditionnel de visite du père (1 fin de semaine sur 2) et les guides de pratique sur cette question sont, pour la majorité des enfants, dépassés, inutilement rigides et restrictifs et ne rencontrent pas, ni à court, ni à long terme, le meilleur intérêt de l'enfant ni ses besoins développementaux
- ❑ Spécialistes insistant sur l'importance des pères dans le développement des enfants et sur les bénéfices pour l'enfant de pouvoir garder un lien significatif avec ses deux parents après leur rupture

## **Garde maternelle, garde paternelle ou garde partagée? Quels critères?**

---

- Motifs les plus souvent invoqués pour appuyer la recommandation de garde sont :
  - la continuité des soins à l'enfant
  - les désirs de l'enfant
  - la qualité de la relation parent-enfant

## **Trois domaines essentiels à évaluer pour décider du type de garde selon l'Association américaine de psychiatrie (1982)**

---

- 1) l'attachement réciproque entre l'enfant et son parent
  - 2) les besoins de l'enfant et les capacités parentales du parent
  - 3) la dynamique de la famille
- ⇒ L'intérêt de l'enfant doit être au centre des décisions de garde (APA). L'évaluation des capacités parentales, des besoins psychologiques et développementaux de l'enfant doit tenir compte des désirs de l'enfant lorsque cela est approprié.

## La règle du « temps approximatif »

- Pour baliser la notion d'intérêt de l'enfant [*American Law Institute*] suggère que l'organisation de **la garde devrait correspondre de façon approximative à la proportion de temps que chacun des parents a consacré à l'éducation et aux soins de l'enfant pendant la vie commune avant la séparation**. Cette règle du temps approximatif est basée implicitement ou explicitement sur la théorie de l'attachement (Bowlby, 1969, 1973, 1980). Donc ne pas briser des liens d'attachement.
- La dimension quantitative de temps avec l'enfant que sous entend la règle approximative comporte un biais à la défaveur des pères. Le droit familial se **réfère au degré ou à la force de l'attachement/quantité de temps passé avec l'enfant plutôt qu'à la qualité de cet attachement**.

## Type de garde et adaptation de l'enfant

- Pas la force avec laquelle un enfant est attaché à son parent, mais plutôt comment l'enfant se sent en sécurité ou non dans ce lien d'attachement au parent qui est un bon prédicteur de son fonctionnement. Les enfants peuvent être attachés et même accrochés intensément à des parents abusifs ou négligents.
- Pas de consensus dans la littérature scientifique sur le type de garde qui favorise le mieux l'adaptation de l'enfant.
- Études visant à étudier les conséquences de l'absence du père sur le développement des enfants montrent que:
- L'absence du père semble affecter particulièrement les garçons qui sont plus déprimés et ce, indépendamment de la qualité de la relation parentale et des conflits conjugaux.
- Jeunes adultes, ils rapportent un sentiment de perte et de déception qu'ils relient au peu d'implication de leur père dans leur vie. La source de leur détresse psychologique à la relation distante qu'ils ont connue avec leur père

## Type de garde et adaptation de l'enfant

- ❑ Aucune étude n'a démontré que les enfants qui vivent en garde principale avec leur mère sont mieux adaptés psychologiquement que ceux en garde partagée
- ❑ Les premières études sur la questions rapportent une meilleure adaptation chez les enfants et adolescents en garde conjointe; quoique ces différences sont minimes.
- ❑ Études plus récentes Bauserman (2002), méta-analyse de 33 études, Montre que les enfants en garde partagée sont significativement mieux adaptés au plan émotionnel et comportemental, ont une meilleure estime de soi, des relations familiales plus fortes et sont mieux adaptés au divorce de leurs parents.
- ❑ Attention : phénomène d'auto-sélection

## Type de garde et adaptation de l'enfant : facteurs associés. Qu'est-ce qui importe réellement ?

- ❑ C'est la persistance des conflits entre les parents suite au divorce qui est le plus dommageable pour les enfants, surtout que ces différends concernent souvent les enfants, quelque soit le type de garde exercé par les parents.
- ❑ Le mode de garde en soi n'aurait pas d'impact majeur sur l'adaptation psychologique des enfants, ce sont les comportements des parents qui perturbent le plus les enfants. (État psychologique de la mère, climat entre les parents lors de la séparation et pratiques parentales (Cyr et al.2012)



## **Type de garde et adaptation de l'enfant : facteurs associés. Qu'est-ce qui importe réellement ?**

---

- ❑ L'anxiété ou la dépression d'un parent, l'agressivité d'un parent contre l'autre ou l'utilisation de l'enfant dans le conflit entre les deux ont des effets néfastes sur l'enfant et ce, peu importe le type de garde qu'il vit (Luepnitz, 1986)
- ❑ L'équilibre émotionnel d'enfants très jeunes dépend largement de leur principale figure d'attachement (Kalter, 1990, Amato, 2000)
- ❑ Une relation chaleureuse et affectueuse entre le parent et l'enfant, centrée sur les besoins de l'enfant, jumelée à des attentes et un contrôle parental appropriés sont associés à une bonne adaptation de l'enfant (Johnston, 1995)

## **Type de garde et adaptation de l'enfant : facteurs associés. Qu'est-ce qui importe réellement ?**

---

- ❑ Les relations co-parentales positives, soutenantes et empreintes de collaboration sont associées à une adaptation optimale de l'enfant.
- ❑ À l'inverse, les comportements parentaux négatifs et hostiles sont associés à un pattern problématique et destructeur qui rend les enfants plus à risque de rencontrer des difficultés d'adaptation (Witheside et Becker, 2000)

## **Variables associées à l'adaptation de l'enfant**

### **Données de l'ELDEQ**

---

- ❑ L'état psychologique de la mère (anxiété, dépression) et ses pratiques parentales négatives (coercitives, intrusives ou non conséquentes) sont significativement reliées au bien-être de l'enfant.
- ❑ Une fois que l'on a contrôlé pour les variables de bien-être de la mère, et les pratiques parentales, le contexte familial explique très peu la variance du bien-être de l'enfant
- ❑ C'est la qualité de l'environnement psychologique et relationnel dans lequel l'enfant évolue qui est plus déterminante de son bien-être que le type de garde ou le fait de vivre dans une famille intacte ou séparée

## **Y a-t-il un type de garde plus favorable à l'adaptation des enfants et des adolescents?**

---

- ❑ Le débat entourant la garde partagée est récupéré par des groupes de défense des droits des hommes ou des femmes sur les enfants, et sert plus souvent les idéologies et les intérêts politiques et économiques de certains que ceux de l'enfant.
- ❑ Des données partielles ou biaisées, prises hors contexte et sans l'exercice d'un jugement critique rigoureux servent de base aux recommandations des experts

## **Prévalence de la garde partagée versus garde à la mère**

- ❑ Augmentation de la prévalence des enfants vivant en garde partagée dans plusieurs pays du globe même si cette forme de garde reste encore minoritaire et que les experts ne s'entendent pas sur la question.
- ❑ Les législateurs et les juges sont maintenant beaucoup plus enclins à encourager ou à imposer la garde partagée chez des familles en litige (Trinder, 2012) en réaction aux pressions de groupes défendant les droits des pères et malgré le peu de recherche empirique sur le sujet.
- ❑ La majorité des enfants dont les parents se séparent sont encore confiés à la mère
- ❑ Des luttes de pouvoir entre les hommes et les femmes pour leur droit aux enfants. Appuyées par cliniciens et experts.

## **Collaboration interparentale et garde partagée**

- ❑ Important de distinguer les familles « coopératives » et « conflictuelles » (McIntosh, 2012)
- ❑ La recherche se fie trop aux rapports de parents sur la satisfaction de leur(s) enfant(s) en lien avec la garde partagée. Les rapports de parents sur le bien-être de leur(s) enfant(s) reflètent typiquement leur propre bien-être et non celui de leur(s) enfant(s). Plus de mesure auto-rapportés sont nécessaires auprès des enfants.

## La présomption de garde partagée : pour ou contre?

- ❑ **Stipule qu'à moins de preuve du contraire, la garde partagée est dans le meilleur intérêt de tous les enfants et des familles** qui se présentent en Cour. Selon la loi, l'enfant n'a pas à perdre l'un de ses parents car, au-delà de la rupture, la persistance d'un couple parental est reconnue (autorité parentale conjointe après le divorce).
- ❑ Mesure qui vise à préserver un lien significatif entre le père et ses enfants et à **renverser la tendance « lourde » d'une présomption en faveur de la mère, qui va jusqu'à la règle, dans le cas des tout-petits.**
- ❑ Plusieurs États américains (35 + District de Colombie: autorisent présomption ou forte préférence ) et certains pays européens ont déjà adopté une présomption en faveur de la garde légale partagée lors du divorce
- ❑ Au Québec, cette présomption de garde partagée a été rejetée (Loi du divorce, 1985) au profit de la notion plus large d'intérêt de l'enfant

## Présomption de garde partagée revue à la lumière de la recherche

- ❑ Décision unanime des parlementaires d'abolir la présomption de garde partagée au Danemark (février 2012). *“Before, the law focused on parents' rights to their children. Now, we want to focus on the children's rights. The children have been left alone with the burden of getting their parents to co-operate with one another, but now we're going to take that burden off their shoulders.” Karen Hækkerup (Socialdemokraterne)*
- ❑ Recherche en Australie (McIntosh, 2012) montre que plus de problèmes développementaux et de comportement chez les enfants en garde partagée avant l'âge de 4 ans comparées ux enfants en garde principale à la mère
- ❑ FCR numéro spécial sur la controverse garde partagée chez jeunes enfants (théorie attachement, neuroscience et spécialistes du développement de l'enfant)

## Garde partagée besoin des parents ou des enfants?

- McIntosh et al. (2010) ont conclu que **la garde partagée peut dans certaines circonstances être un arrangement qui convient mieux aux besoins des parents qu'à ceux de l'enfant.**
- La majorité des études qualitatives sur la satisfaction des enfants montrent qu'il est **important d'avoir des arrangements qui sont flexibles et qui correspondent aux besoins des enfants et pas seulement aux besoins des parents.** Les enfants sont moins satisfaits lorsqu'ils sentent que l'horaire leur est imposé et qu'ils n'ont aucune influence sur celui-ci.

## La qualité plutôt que la quantité de temps passé avec chaque parent

- Il n'existe pas à ce jour de preuve claire dans la littérature pour appuyer l'idée que la **quantité de temps passé avec un enfant** est reliée directement avec le bien-être de celui-ci. Toutefois, **la qualité de la relation parent-enfant** a un effet significatif sur le bien-être de l'enfant.

## **Alliance parentale, sensibilité et discipline**

---

- C'est la qualité de **l'alliance parentale, la chaleur parentale, la sensibilité et le style de discipline qui feront la différence** entre un enfant avec un bon niveau d'ajustement et un enfant en colère, apeuré ou avec des limites ou difficultés cognitives ou sociales » (Whiteside & Becker, 2000).

## **Stabilité et prévisibilité des contacts**

---

L'important n'est pas que les contacts soient égaux entre les deux parents, mais stables et prévisibles

Type de garde choisi n'est pas un problème. C'est plutôt une coparentalité incompétente et mal coordonnée qui en est un.

Nombreuses recherches qui indiquent de façon constante que le conflit parental, les problèmes psychologiques chez les parents, le stress et la perte de contact avec un parent sont des facteurs contribuant significativement à l'apparition de conséquences négatives chez les enfants suite au divorce. »(Hynan)

## Neurosciences et régulation des émotions chez le jeune enfant

---

- L'hémisphère droit des bébés est spécialisé dans la détection des émotions négatives.
- La qualité des soins donnés par le parent aura une influence sur la formation des circuits de l'hémisphère droit du cerveau
- Le bébé « ressent » les émotions négatives entre ses parents. De plus, la recherche démontre que le stress intense généré par le conflit diminue les capacités parentales. Les mères deviennent moins sensibles peuvent avoir de la difficulté à gérer leur propre stress, ce qui les empêche de bien réguler les états émotionnels de leur bébé.

## Attachement précoce pas inaltérable

---

La qualité de l'attachement peut changer et l'attachement précoce n'est pas une destinée (**Sroufe, 2011**)

C'est une grave erreur que de penser qu'après 2 ans, il est trop tard pour l'enfant et qu'il sera impossible pour lui de développer un attachement sain avec un adulte (Solomon, 2011)

Les pertes en bas âge sont habituellement récupérables

## Complémentarité des rôles chez les figures d'attachement

- Selon R. Bowlby, un enfant peut avoir deux figures d'attachement primaires, seulement ces **deux figures joueront des rôles différents**. La mère est habituellement la personne qui procure la sécurité et le confort et le père lui, favorise l'exploration et l'excitation par le jeu. Un père peut donc ne pas être la figure primaire d'attachement pour la sécurité et le confort, mais être la figure primaire d'attachement pour l'exploration.
- Paquette parle d'une fonction d'activation chez le père, ouverture à l'exploration du monde

## Complémentarité des rôles parentaux : Le père et la mère ne sont pas interchangeable mais ont apport complémentaire pour l'enfant

- Priver l'enfant de l'un ou de l'autre en tenant trop longtemps à l'écart l'un des parents n'est pas au service du meilleur intérêt de l'enfant.
- Chercheurs et spécialistes de l'attachement ont clairement démontré la **différence qualitative** entre les liens mère-enfant et les liens père-enfant et les cliniciens, la non-redondance et l'apport spécifique de chacun
- Une implication continue et alternée des deux parents auprès de l'enfant après la séparation loin d'engendrer obligatoirement un attachement de type insécurisé entre la mère et l'enfant pourrait promouvoir un attachement différencié aux deux parents et la construction d'une identité fondée sur l'apport différencié des deux parents.



## Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer l'adaptation de l'enfant au-delà du type de garde qu'il vit

---

- ❑ le climat familial avant et après le divorce
- ❑ la santé psychologique des parents
- ❑ l'état de la relation entre les parents après la séparation
- ❑ leurs pratiques parentales
- ❑ leur adaptation personnelle à la séparation
- ❑ et bien d'autres...
- ⇒ le débat sur la garde partagée devrait se centrer sur la qualité de l'environnement parental plutôt que sur la quantité de temps partagé entre le parent et son enfant.

## Que veulent les enfants et doit-on les entendre?

---

- ❑ La majorité des enfants disent qu'ils veulent ou auraient voulu plus de temps avec leur père après la séparation des parents.
- ❑ Des études récentes rapportent que approximativement la moitié des enfants et adolescents désirent avoir plus de contact avec leur père et 1/3 souhaitent que ces contacts soient plus longs
- ❑ Une étude rétrospective effectuée auprès d'étudiants universitaires révèle que 70% ont affirmé qu'ils auraient bénéficié de passer une durée de temps égale avec leurs deux parents (Fabricius, 2000). Parmi ceux qui étaient en garde partagée, 93% en était satisfaits.

## Les enfants doivent-ils être impliqués dans les décisions autour de leur garde ?

- ❑ Concerné au premier chef par les décisions de garde, l'enfant devrait prendre part au processus d'évaluation et de réflexion qui amènera à définir les plans parentaux
- ❑ L'impliquer, lui donner une place n'équivaut pas à lui donner le pouvoir de décider . ***Un voix pas un choix.***
- ❑ Être impliqué dans le processus, mais en autant qu'on ne lui demande pas de choisir entre ses parents
- ❑ C'est notre responsabilité comme intervenants d'entendre les demandes de l'enfant, mais si l'on veut que sa parole contribue à prendre des décisions qui sont dans son meilleur intérêt, il faut que celles-ci, en **dernier ressort, relèvent de la responsabilité parentale.**

## Les désirs de l'enfant ne sont pas toujours dans son meilleur intérêt

- ❑ Attention à l'équation trop facile et souvent erronée qui est faite entre les désirs et les besoins de l'enfant, entre les désirs et l'intérêt de l'enfant.
- ❑ Phénomène « d'enfant roi » : Quand l'enfant est roi et maître à bord, il est essentiel
  - de rétablir l'ordre dans l'exercice des fonctions parentales
  - d'entendre sa voix, de lui accorder le poids nécessaire sans toutefois le rendre omnipotent et capable de trahison de l'un de ses parents.
- ❑ Rôle des juges de protéger les enfants du dommage émotif que représenterait la perte d'un parent

## Recommandations

---

- ❑ Pour distinguer les « bonnes » des « mauvaises » gardes partagées des études additionnelles sont nécessaires.
- ❑ Des mesures de contrôle du dénigrement d'un parent par l'autre en présence de l'enfant devraient faire partie de la révision périodique des plans parentaux.
- ❑ Un soutien des parents dans leur fonction parentale devrait faire explicitement partie des ordonnances par le Tribunal.

## Recommandations

---

- ❑ Continuer de développer des pratiques qui encouragent les parents à trouver une recherche de **solution négociée**, parce qu'elle permet de redonner aux parents la confiance qu'ils sont capables de résoudre un problème et leur permet de mieux s'appropriier et de respecter les décisions prises quant à la résidence des enfants et aux pratiques parentales.
- ❑ Que les évaluations de garde soient effectuées par un **expert** mandaté par la Cour ou choisi par les deux parents **mutuellement**. Travailler à des **ententes hors Cour** ou à des étapes qui vont faciliter la coopération parentale avant le dépôt du rapport final à la Cour par les experts.

## Recommandations

---

- ❑ Mise en place de mesures éducatives et thérapeutiques pour aider les parents à comprendre les besoins développementaux de leurs enfants et les réactions au divorce des parents
- ❑ Travailler avec chacun des parents à construire de bonnes habiletés parentales et à mettre en place un environnement matériel et psychologique dans lequel la sécurité et l'attachement de l'enfant ne seront pas compromis
- ❑ Les renseigner sur l'impact des conflits et sur les facteurs les plus favorables à un développement harmonieux et au bien-être chez les enfants en dépit de la rupture du couple

## Recommandations

---

- ❑ Que la garde soit réévaluée à intervalles réguliers par des spécialistes du développement de l'enfant et de la séparation parentale afin de vérifier l'adéquation du mode de garde avec les besoins affectifs de l'enfant et le climat dans lequel il évolue
- ❑ Dans les situations hautement conflictuelles, le Tribunal pourrait inclure dans son ordonnance l'obligation pour les parents de se prévaloir d'un soutien à la parentalité sous forme de thérapie, de guidance parentale ou de séminaire éducatifs de co-parentalité
- ❑ En fonction de l'intensité des conflits, des mesures de contrôle du dénigrement parental et de la coopération parentale pourraient être prescrites avec rapport au juge lorsqu'il qui réévaluera l'adéquation de la garde prescrite

## Pistes pour les intervenants

- ❑ Une approche systémique dans la gestion de la crise du divorce (incluant système familial et les systèmes plus larges, légal, social) afin de mettre à contribution l'ensemble des individus concernés par la résolution satisfaisante de la situation.
- ❑ Interventions les plus susceptibles d'aider les enfants de familles divorcées : visent à contenir les conflits interparentaux et à promouvoir une relation de proximité et de fermeté entre les parents et les enfants.
- ❑ Des interventions qui visent à accroître la stabilité économique dans la famille après le divorce et, quand cela est possible, qui impliquent les enfants et leur donne une voix dans la mise en place des solutions et des décisions concernant les plans de partage de vie avec leurs parents

## Références

- BAUSERMAN, R., 2002. Child Adjustment in Joint-Custody Versus Sole Custody Arrangements : A Meta-Analytic Review, *Journal of Family Psychology*, 16, 1, 91-02.
- BERGER, M., CICONNE, A., GUEDENEY, N., ROTTMAN, H., 2004, La résidence alternée chez les enfants de moins de 6 ans : Une situation à hauts risques psychiques, *Devenir*, 16, 3, 213-228.
- CYR, F., Di STEFANO, G., DESJARDINS, B. (Submitted) Family life, Parental Separation and Child Custody in Canada: the Specificity of Quebec, FCR.
- CYR, F., 2006, La recherche peut-elle éclairer nos pratiques et aider à mettre un terme à la polémique concernant la garde partagée ? Garde partagée en question, numéro spécial, *Revue québécoise de psychologie*, 27, 1, 79-113
- Cyr, F. (2008). Pour en finir avec la polémique autour de la garde physique partagée pour les enfants de moins de six ans. Introduction au débat. *Santé mentale au Québec*, 32, 7-16.
- Cyr, F. (2008). Débat sur la garde partagée : réponse aux commentaires des participants. Pour une position plus nuancée. *Santé mentale au Québec*, 32, 9-36.
- Cyr, F., Carobene, G. (2004). Le devenir des enfants de parents séparés/divorcés : Bilan d'une réalité complexe. Dans Turcotte, D. et St-Jacques, M.-C. (Éds.). *Familles en transformation. La Vie après la séparation des parents*. Presses de l'Université du Québec (PUQ), Québec, pp. 3-31
- Family court Review, (2011) Attachment theory, Séparation and Divorce: Forging Coherent Understanding for Family Law.
- Family court Review, (2012 Attachment ad Family Law) Commentary Inspired by the July 2011 Special Issue.
- GRYCH, J. H., FINCHAM, F. D., 1990, Marital conflict and children's adjustment : A cognitive-contextual framework, *Psychological Bulletin*, 108, 2, 267-290.

## Références

- KELLY, J., LAMB, M., 2000, Using child development research to make appropriate custody and access decisions for young children, *Family and Conciliation Courts Review*, 38, 3, 297-311.
- LABRELL, F., 1992, *Contributions paternelles au développement cognitif de l'enfant dans la deuxième année*, thèse de doctorat nouveau régime, Paris V.
- LABRELL, F., 1996, Paternal play with toddlers : Recreation and creation, *European Journal of Psychology of Education*, 11, 1, 43-54.
- LAMB, M. E., 1977, The development of parental preferences in the first two years of life, *Sex Roles*, 5, 495-497.
- LAMB, M. E., FRODI, M., HWANG, C.P., FRODI, A. M., 1983, Effects of paternal involvement on infant preferences for mothers and fathers, *Child Development*, 54, 450-458.
- LE CAMUS, J., 1999, *Le père éducateur du jeune enfant*, PUF, Paris.
- LE CAMUS, J., ZAOUCHE-GAUDRON, C., 1998, La présence du père auprès du jeune enfant : de l'implication accrue à l'implication congrue, *Psychiatrie de l'enfant*, XLI, 1.
- NEYRAND, G., 2005, La résidence alternée, réponse à la reconfiguration de l'ordre familial, Les enjeux d'un débat, *Recherches familiales*, 2, 52-67.
- PAQUETTE, D., 2007, Pareils pas pareils. Les pères et les mères jouent-ils un rôle semblable ou différent ? Visions croisées de deux experts, *Le papa nouveau, Gazette des femmes*, 29-30.
- PAQUETTE, D., EUGÈNE, M.M., DUBEAU, D., GAGNON, M.-N., sous presse, Les pères ont-ils des influences spécifiques sur le développement des enfants ?, in Dubeau, D., Devault, A., Forget, G., eds., *Prospère, la paternité du 21e siècle*, PUL.

## Références

- PHÉLIP, J., 2006, *Le livre noir de la garde alternée*, Dunod, Paris.
- PRUETT, M. K., EBLING, R., INSABELLA, G., 2004, Critical aspects of parenting plans for young children, Interjecting Data Into the Debate About Overnights, *Family Court Review*, 42, 1, 39-59.
- ROWE, M. L., COKER, D., PAN, B. A., 2004, A Comparison of Fathers' and Mothers' Talk to Toddlers in Low-income Families, *Social Development*, 13, 2, 278-291.
- SOLOMON, J., BIRINGEN, Z., 2001, Another look at the developmental research, Commentary on Kelly and Lamb's "Using child development research to make appropriate custody and access decisions for young children", *Family Court Review*, 39, 4, 355-364.
- SOLOMON, J., GEORGE, C., 1999, The effects on attachment of overnight visitation in divorced and separated families : A longitudinal follow-up, in Solomon, J., et George, C., eds., *Attachment Disorganization*, Guilford, New York, 243-264.
- WATERS, E., 2000, Attachment security in infancy and early adulthood : A twenty-year longitudinal study, *Child Development*, 71, 684-689.
- WINNICOTT, D., 1956, *La préoccupation maternelle primaire. De la pédiatrie à la psychanalyse*, 1969, Sciences de l'homme, Payot, Paris, 168-174.
- WHITESIDE, M., BECKER, B., 2000, Parental factors and the young child's postdivorce adjustment : A meta-analysis with implications for parenting arrangements, *Journal of Family Psychology*, 14,1, 5-26.
- ZAOUCHE-GAUDRON, C., 2001, *La problématique paternelle*, Ramonville Saint- Ange, Éres.
- ZAZZO, R., 1974, *L'attachement*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.